



Compte-Rendu Conseil Municipal

Pages 2 à 10

Intercommunalité

Pages 10 à 18

Etat civil

Page 18

Vie du village

Pages 18 à 21

Informations paroissiales

Pages 21-22

Urbanisme (gestion de l'eau et OM)

Pages 22 à 24

Pluviométrie

Page 25

Elections Européennes - Informations diverses

Pages 25-26

Comité d'Animation

Page 27

Mots croisés

Page 28

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les lundis
de 13h à 17h ; mercredi de 9h à
12h ; vendredi de 13h à 16h.

Chers Crempsois (es), Chers Amis(es),

Nous voici au cœur de l'année 2019, période de parution du bulletin municipal. Ce Petit Écho vous informe de la vie municipale et, au-delà, de communications diverses liées aux activités de notre intercommunalité. L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a communiqué l'état de la population au 1er janvier 2019 : 371 habitants résidents sur la commune.

Notre commune : Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion et administratifs. L'excédent de fonctionnement 2018 s'élève à 102 186,31€. Les élus ont validé à l'unanimité le budget primitif 2019 comme suit : Budget fonctionnement : 275 593,31€ - Budget d'investissement : 101 836.11 €. Les dotations et compensations attribuées annuellement par l'Etat à la commune s'élèvent cette année à 69 351 € (2018 : 69 413 €). Les programmes d'investissements en cours sont les suivants : Rénovation énergétique du chauffage de la salle des fêtes, voirie, mise aux normes électriques et entretiens des bâtiments communaux, Equipements divers, signalétique...

Notre intercommunalité : La loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) attribue dorénavant les compétences « Eau potable » et « Assainissement » de façon obligatoire aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020. Sauf si 25% des communes, représentant au moins 20% de la population, s'expriment contre. Ce transfert serait alors repoussé de 2020 à 2026. Lors du Conseil Communautaire du 11 avril dernier, les élus ont validé la prise de compétence Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2020. Cette compétence sera organisée autour d'un syndicat mixte, par le mécanisme de délégation/substitution, en lieu et place des trois syndicats actuels, l'Iffernet, le Bournac et Belfort/Montdoumerc. Ce syndicat sera composé des 4 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) composant le même périmètre des trois syndicats actuels, à savoir les Communautés de Communes Grand Figeac, Grand Villefrancois, Pays de Lalbenque-Limogne et de la Communauté d'Agglomération Grand Cahors.

« **Voie Communautaire** » : La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne octroie à toutes les communes une enveloppe pour des travaux de voirie classée d'intérêt communautaire. Elle est définie en fonction du nombre de kilomètres à entretenir. Pour 2019, elle s'élève à 38 892.53 €. Cette aide financière nous permet de réaliser du point à temps, de l'enrobé, du fauchage et du goudronnage.

Redevance pour enlèvement des ordures ménagères : Vous avez été nombreux à réagir sur l'augmentation de cette redevance. Vous pourrez lire en page 24 les explications qui justifient cette augmentation par rapport à 2018. Lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, sur les 31 élus présents, seulement 7 ont voté contre ou se sont abstenus (pour ma part je me suis abstenue).

Je profite de cet éditorial estival pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Crempsois(es) qui se sont installés sur la commune.

Et je terminerai en vous souhaitant à tous un très bel été. Profitez pleinement des nombreuses animations locales qui vous sont proposées sur notre territoire. Sans oublier la fête votive du village qui aura lieu cette année les 27 et 28 juillet.

Bien à vous,

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 janvier

Présents : Mmes, Mrs : Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET et Olivier VIALETTE.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Lac du Fraysse.

Face à l'invasion d'algues et de roseaux, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une étude sur le suivi et la gestion de ce milieu aquatique. De ce fait, et jusqu'à nouvel ordre, un arrêté municipal a été pris interdisant la pêche sur ce plan d'eau. Le Conseil Municipal valide cette action à l'unanimité.

Demande d'ouverture d'un chemin.

Afin de pouvoir accéder à plusieurs parcelles lui appartenant Joseline Cournède a transmis une demande d'ouverture d'un chemin communal proche du château. Un débroussaillage et la coupe d'arbres qui ont poussé dans ce chemin s'imposent sur une distance évaluée entre 300 et 400 mètres. Afin d'en atténuer le coût le conseil municipal va interroger les autres propriétaires concernés, établir un devis définitif, et étudier la solution la plus appropriée. Décision sera prise lors du prochain conseil.

Organisation de la cérémonie des vœux.

Prévue le 19 janvier à 18h30, l'organisation de cette manifestation prévoit la participation de tous les conseillers à sa mise en œuvre.

Informations et questions diverses.

Elections - Liste électorale : La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénove les modalités d'inscription et de gestion des listes électorales et crée le répertoire électoral unique (REU). Elle permet les inscriptions jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. L'ensemble de ces nouvelles dispositions entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce répertoire électoral géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Pour 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen du 26.05.2019, ils pourront s'inscrire le samedi 30 mars (une permanence sera assurée de 10h à 12h).

Commission de contrôle. M. le Préfet du Lot a validé la proposition des candidatures de cette commission :

- Délégué de l'administration : Michel FRAYSSINET ; Déléguée du tribunal de grande instance : Corinne BACH
- Représentant du Conseil Municipal : Jérôme POUZERGUES

Repas communautaire. Il aura lieu le vendredi 1^{er} février à Vaylats. Les conseillers souhaitant y participer seront informés.

Ordures ménagères : Les conseillers communautaires ont validé les tarifs 2019 : Résidence principale : 200 € ; Résidence secondaire : 167 € pour l'année.

Internet à la salle des fêtes. A l'heure actuelle aucune gaine n'est prévue et disponible pour l'accès à Internet dans ce bâtiment. Un devis va être demandé à différentes entreprises pour l'enfouissement d'un câble permettant ce raccordement.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mars

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE. **Absente non-excusee :** Evelyne CONQUET -

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2018, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2018. Mme le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président et secrétaire de séance.

Décision par délégation.

Suite à un changement dans la situation familiale du locataire à l'ancien presbytère, un contrat de location a été établi au nom du nouveau locataire. Le loyer s'élève à 462,65 € ; il prend effet au 13/02/2019 et sera révisable au 1^{er} janvier 2020. La caution a été versée.

Encaissement chèque de remboursement indemnités de maire.

Comme tous les trimestres Madame le Maire demande l'autorisation de reverser une partie de son indemnité de maire. Pour le 1^{er} trimestre 2019 cela représente la somme de 857,91 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Approbation du compte de gestion 2018.

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de 110 968,31 €. Après discussion, le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif.

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Exercice 2018	28 219,44	90 422,24	124 906,82	178 178,07	153 126,26	243 548,50
Report N-1	70 984,60	,		57 696,86	70 984,60	57 696,86
Résultat cumulé	99 204,04	90 422,24	124 906,82	235 874,93	224 110,86	326 297,17
Solde 2018	8 781,80			110 968,11		102 186,31

Affectation du résultat.

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 110 968,11 € et le compte d'investissement un déficit de 8 781,80 €. Le Président de séance propose d'affecter 8 781,80 € du compte de fonctionnement au compte d'investissement afin d'annuler son déficit. L'excédent de fonctionnement 2018 s'élèvera finalement à la somme de 102 186,31 €. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Etudes devis.

- Ligne Internet de la salle des fêtes. Les devis ont été demandés.
- Gazinière de la salle des fêtes. Les devis reçus paraissent élevés. D'autres devis vont être demandés.
- Volets de la mairie. Etude reportée : tous les devis n'ont pas été reçus.
- Gouttières de la mairie. A été retenu le devis de Sud gouttières pour un montant de 1 782 € TTC. Cette somme sera inscrite au budget 2019.
- Mise aux normes de l'installation électrique de la mairie. L'entreprise SOCOTEC, chargée de la vérification des normes électriques des bâtiments recevant du public, a émis de nombreuses observations lors de son dernier passage. Parmi les devis reçus pour la mise aux normes, le Conseil Municipal a retenu celui de l'entreprise Chauff Clim pour un montant de 2 402,40 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2019.

Travaux voiries.

Programmes voiries communautaires 2019. L'enveloppe dédiée à notre commune par la Communauté de Communes pour l'année 2019 s'élève à 42 177,61 €. Doit être retirée la somme de 3 285,08€ d'emprunt contracté. Soit un total disponible de 38 892,53 € pour le goudronnage, le rebouchage des trous et le fauchage à l'épaveuse sur les routes communautaires.

Un état des lieux a été fait avec le Maître d'œuvre M. Badoc. Ont été étudiées les rénovations suivantes :

- Liaison D26 -> D22 + Bordure virage à La Pouzeraque,
- Montée de Poux Blanc (jusqu'au virage) et descente de Poux Blanc
- Biargues via Lalbenque (2^{ème} tronçon)
- Pouzergues (du virage jusqu'au Clos del Mas).

Un devis sera réalisé afin de voir si ces travaux rentrent dans l'enveloppe. Dans le cas contraire il conviendra de prioriser les travaux.

Programmes voiries communales 2019 : Un état des lieux a été fait avec le Maître d'œuvre M. Badoc. Ont été étudiées les rénovations suivantes : Le bourg (derrière l'église 2^{ème} tronçon jusqu'au croisement route de Cahors) ; Mas de Not (2^{ème} tronçon) ; Mas de la Tigne. Un devis sera réalisé et proposé au budget 2019.

Chemins communaux : Courriers reçus en Mairie pour des travaux de remise en état de 2 chemins : Mas de Batié et Mas de Vinel. Demande de devis en cours auprès de 3 entreprises. Ils seront présentés au budget 2019.

Convention Quercy Contact.

Depuis plusieurs mois la municipalité avait lancé une demande pour recruter une personne afin d'effectuer quelques heures de ménage à la mairie et à l'église. Le Conseil municipal décide de signer une convention avec Quercy Contact, structure qui a pour objet de trouver des emplois à des personnes en difficultés. Le coût horaire est de 20,50 € (tva non applicable). Il s'agit d'une prestation où tout est compris. Pour commencer il sera demandé une prestation de 2 heures par semaine, sachant que cet engagement peut être modifié à tout moment, voire annulé. Une personne de Cremps sera donc recrutée pour ce poste. Dépenses à prévoir au budget 2019.

Point Elaboration PLUI.

Madame le Maire fait le point. A ce jour 18 demandes ont été déposées en mairie. Elles sont transmises à la Communauté de Communes pour être étudiées en temps opportun.

Informations et questions diverses.

Création d'une maison de la chasse. La société de chasse de Cremps souhaite construire une maison de la chasse. Une demande de terrain constructible sera déposée à cet effet.

Demande d'Autorisation. L'association Dénî Nature du Lot demande l'autorisation d'occuper le lac de Fraysse le dimanche 28 avril, pour une course relais. Accordée. Un courrier réponse sera transmis ; il sera demandé de laisser les lieux en bon état.

Elections Européennes (Dimanche 26 mai). Un planning sera établi lors du prochain conseil. Madame le maire tiendra une permanence le samedi 30 mars prochain, de 10h à 12h, pour d'éventuelles inscriptions sur les listes électorales.

Canine du lot. Elle aura lieu sur la propriété de Jérôme Pouzergues, les 13 et 14 avril.

Visite de l'Evêque. Dans le cadre de la Visite pastorale de Mgr Laurent Camiade sur le secteur paroissial de Lalbenque, il sera à Cremps le Mercredi 10 Avril. Au programme : - 11h30 Messe à l'église de Cremps ; - 12h30 Repas partagé à la Salle des Fêtes de Cremps. - 14h30 Visite de l'exploitation de Jérôme Pouzergues au Mas de Not.

L'Agriculture au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Mme le Maire a remis à tous les élus un document de présentation de l'Agriculture au sein de la CCPLL. Ce dossier a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Lot et la CCPLL.

Parmi les nombreuses compétences de la CCPLL se trouve la Compétence Economie. A ce titre M. Jacques Pouget, Président de la CCPLL souhaiterait qu'une commission composée d'agriculteurs et d'élus locaux soit créée, dans un but d'échanger avec les différentes filières agricoles. Ce qui permettrait également de connaître leurs besoins (ventes circuits courts, ...) et d'évoquer avec eux le projet de création d'une éventuelle « Maison des Saveurs » sur le territoire.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 avril

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET (pouvoir donné à Nathalie RICARD)

Absente non-excusee : Evelyne CONQUET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée.

Succession M. ESTEVE Alain.

Suite au décès de M. Alain ESTEVE, l'étude de Maître Lejeune-Cerna est chargée de la succession. La caution versée lors de l'entrée dans l'appartement loué doit être reversée. Cela représente la somme de 453,54 €. L'opération sera réalisée dans les prochains jours.

Budget 2019.

***Vote des taux des 4 taxes directes locales.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 2% pour l'année 2019, comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 7,46%

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 3,81%

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 46,25%

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 14,45%

***Attribution des subventions.**

Après avoir examiné toutes les demandes reçues à ce jour, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- FNACA : 50 €

- Football Club de Lalbenque-Fontanes : 150 €

- Association Multisport de Lalbenque : 50 €

- Ecole Sainte-Thérèse (Prise en charge des frais de scolarité pour 2 enfants fréquentant l'établissement) : 900 €

- Collège Georges Pompidou de Cajarc (Participation au voyage scolaire d'une durée de 4 jours pour un enfant) : 75 €

***Travaux de Voiries.**

Voirie gérée par la Communauté de Communes.

Suite à l'appel d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise MARCOULY/EIFFAGE. Les projets de travaux initialement retenus ont fait l'objet d'une étude chiffrée. Leur montant s'avère supérieur à l'enveloppe allouée. Ont donc été retenus les rénovations suivantes : - Liaison D26 → D22 + Bordure virage à la Pouzeraque, - Poux Blanc : Montée (jusqu'au virage) et descente.

Voirie Communale.

Suite à l'enveloppe dédiée à ces travaux dans le budget 2019 (10 000 €), le Conseil Municipal a décidé des rénovations suivantes : Chemins : Mas de Batié et Mas de Vinel ; Routes : Mas de Not et Mas de la Tigre

***Validation devis et inscription dépenses au budget.**

Mise aux normes électriques de la mairie : Parmi les devis reçus, a été retenu celui de l'entreprise ChauffClim pour un montant de 2 402,40 € TTC. De fait la somme de 2 500 € a été portée au budget Investissement 2019.

Gouttières de la mairie. Le marché a été attribué à Sud Gouttières pour un montant de 1 782 € TTC. La somme de 2 000 € a été portée au budget Investissement 2019.

Mise aux normes électriques de l'église. L'entreprise Bodet a été retenue pour un montant de 1 832,16 € TTC ; la somme de 1 840 € a été portée au budget 2019 des investissements.

Volets de la mairie. L'entreprise Cahors s'est vu attribuer le marché pour un montant de 3 236,40 €. La somme de 3 500 € a été portée au budget 2019 des investissements.

Porte d'entrée de l'ancienne école. Entreprise retenue : Brunet - Montant : 1 544 € TTC - Somme portée au budget Investissement : 1 600 €

Vidéo projecteur salle des fêtes : Entreprise retenue : Electron Bleu Montant : 2 588 € TTC - Somme portée au budget Investissement : 3 000 €

Internet salle des fêtes : Entreprise retenue : SARTP Montant : 2 689,88 € TTC - Somme portée au budget Investissement : 3 000 €

Gazinière salle des fêtes : Les devis reçus n'ont pas permis de retenir une entreprise. Le conseil Municipal décide de porter au budget investissement la somme de 2 000 €, et de demander d'autres devis.

Rénovation énergétique salle des fêtes. Devis reçus des entreprises CIAT et Chauff Clim : 40 793,10 € TTC. La somme de 41 000 € a été portée au budget 2019 des investissements. Contact va être pris pour que les travaux démarrent.

Pour cette rénovation, ont été obtenues les subventions suivantes :

- DETR : 8 317,26 €
- Département : 3 327 €
- Communauté de Communes : 6 654,05 €
- Autofinancement communal : 22 494,49 € - FCTVA à récupérer dans 2 ans : 6 691,40 €. Le coût final pour la commune devrait s'élever à 15 803,09 €.

Signalétique. Le conseil municipal souhaite renouveler les panneaux de signalisation sur la commune. La Communauté de communes a passé un marché pour la pose des panneaux avec l'entreprise SEGUY. Coût : 250 € par panneau. Prise en charge à 50/50 par la Com Com et la commune. Fournitures mâts : 80 €. Prise en charge à 50/50 par la Com Com et la commune. Lames : 100 % à la charge de la commune. Lors d'un prochain conseil une étude sera réalisée pour déterminer la priorité d'implantation. Le Conseil décide de porter au budget 2019 des investissements la somme de 7 770 €.

Examen et vote du budget primitif 2019

Budget Fonctionnement 2019			
Dépenses		Recettes	
Virement à la sect° Investiss	63805,28	Redevances	1200,00
Charges de Fonctionnement	146755,31	Impôts / taxes	72548,00
Charges de Personnel	18400,00	Dotations	68559,00
Charges de Gestion	19425,00	Produits de gestion	31000,00
Charges financières	2370,00		
Amortissements	609,72	Recettes réelles	173307,00
FNGIR	21728,00		
Imprévu	2400,00	Excédent 2018 reporté	102186,31
Dépenses réelles	211688,03		
TOTAL	275493,31	TOTAL	275493,31

Le budget primitif 2019 de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

Budget Investissement 2019			
Dépenses		Recettes	
Porte Entrée Ecole	1600,00	Viremt section Fonct	63805,28
Voirie 2019	10000,00	Rénov Salle DETR	8318,00
Rénovation Energ. Salle	41000,00	Rénov Salle Fast	3327,00
Volets	3500,00	Rénov Salle Com Com	6650,00
Gouttières	2000,00	Menuiseries ComCom	3100,00
Mise aux Normes Eglise	1840,00	Taxe Aménagement	3000,00
Mise aux Normes mairie	2500,00	Amortissement	166,14
Vidéo projecteur	3000,00	Amortissement	209,87
Gazinière	2000,00	Amortissement	70,00
Internet Salle	3000,00	Amortissement	163,71
Signalétique	7770,00	Rbt TVA	1870,00
Emprunt	12470,00	Caution locataires	2374,31
Caution Locataires	2374,31	Affectation Résultat	8781,80
Déficit 2018	8781,80		
TOTAL	101836,11	TOTAL	101836,11

Le budget primitif d'investissement 2019 est adopté à l'unanimité.

Informations des commissions.

PLUI : Une prochaine réunion est prévue le mercredi 17 avril à Concots et réunira les communes de Cremps, Concots, Bach et Escamps. Le bureau d'étude CAIRN Territoires proposera un temps d'échange avec les élus communaux pour présenter la démarche de construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le bureau prendra en compte les besoins et les attentes de chaque commune.

Conseil d'Ecole de Lalbenque. Catherine Lacaze a assisté à cette réunion, elle a présenté à l'assemblée un compte rendu détaillé.

Informations et questions diverses.

Sécurité à l'entrée de la mairie. L'entrée et la sortie de la mairie peuvent s'avérer dangereuses dans la mesure où elles donnent directement sur la route départementale. Contact va être pris avec des ferronniers pour une proposition d'installation d'un garde-corps.

Vitesse excessive dans le bourg. Les automobilistes qui traversent le Bourg ne respectent pas la vitesse demandée. De fait, afin de prévenir de futurs accidents, la municipalité va prendre contact avec les services compétents du Conseil Département, afin d'étudier les solutions qui permettront d'obliger les véhicules à ralentir.

Compte rendu des Conseils municipaux

Elections Européennes (26 mai). La Commission de contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 2 mai ; en présence de : Jérôme Pouzergues : représentant du Conseil Municipal ; Michel Frayssinet : délégué de l'administration ; Corinne Bach : déléguée du Tribunal de Grande Instance. Cette Commission examinera les dernières inscriptions et radiations reçues depuis le 10 janvier 2019.

Permanence bureau de vote : Un planning des permanences pour la tenue du bureau de vote a été proposé et validé par les élus.

L'Association La Canine du Lot. Un concours inter races de chiens de berger sur troupeaux ovins sera organisé par l'association sur la propriété de Jérôme Pouzergues, les 13 et 14 avril.

Cérémonie du 8 mai. Elle se déroulera le mercredi 8 mai à 11h30.

Travaux épareuse. 2 chemins communaux seront nettoyés par l'Entreprise SASU Giles Nicolas (2 élus n'ont pas participé à cette décision).

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 juin

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé : Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions par délégation.

Révision du loyer logement n° 1 étage ancienne école. Au 1^{er} juillet 2019, le loyer passera de 355 € à 361,04 €.

Révision du loyer logement n° 1 du presbytère. Au 1^{er} juillet 2019, le loyer passera de 365,77 € à 371,99 €.

Informations logements.

- Logement n° 2 du presbytère : La chaudière Gaz a dû être changée. Le coût des travaux s'élève à 2407,51 €. Pour sécuriser l'accès à l'escalier, une rampe a été installée.
- Logements n° 1 et n° 2 : Une fuite d'eau a été détectée avant et après compteur. L'installation étant très vétuste, des travaux doivent être faits. Véolia interviendra le 24 juin en collaboration avec la personne missionnée pour ces travaux. Les frais avant compteur seront à la charge de Véolia et après compteur à la charge de la Mairie.
- Un courrier de la locataire du logement n° 1 de l'ancienne école est parvenu à la mairie. Elle demande diverses réparations dans son logement. Elle signale que ses factures d'électricité sont très élevées, peut-être dû à un défaut d'isolation. Elle a transmis cette information à la CAF qui va diligenter une société pour réaliser les tests nécessaires. Informations prises, cette opération n'aura aucun coût financier pour la municipalité.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA).

Ce complément, initialement facultatif, est devenu obligatoire par décision du Conseil Constitutionnel en date du 13.07.2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la mise en place du CIA. Cette indemnité devant être versée en décembre, son montant sera fixé lors d'une prochaine réunion.

Validation du programme signalétique.

Sujet ajourné - Pour information : Une première visite a été faite avec un agent en charge de ce dossier à la communauté de Communes. Les emplacements doivent être maintenant validés par le PARC (réglementation routière). Dès que ce travail aura été fait, nous validerons le changement de certains panneaux.

Présentation du projet de sécurisation du bourg.

Madame le Maire, accompagnée de plusieurs élus, a reçu le responsable de secteur du Département. Plusieurs solutions sont envisagées (plateaux traversant, radars pédagogiques, ralentisseurs, chicanes). Des devis supplémentaires seront demandés ; la décision est reportée à un prochain conseil. Mme le Maire va solliciter le Département pour une demande de subvention au titre des dotations « Amendes de police » pour la réalisation de ce projet.

Etude devis travaux mairie.

L'accès à la mairie se situe directement sur une route départementale. Afin de sécuriser au mieux l'entrée et la sortie des usagers, il a été décidé d'installer un garde-corps qui longera une partie du trottoir. Trois devis d'artisans locaux ont été reçus ; après étude il a été décidé de demander des compléments d'informations à ces entreprises.

Demande de fonds de concours.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne accorde aux communes un fonds de concours de 20 000 € pour des travaux communaux sur la mandature 2014-2020. Une partie de ce fonds a déjà été demandée. Il reste un reliquat d'environ 7 000 €. Le Conseil Municipal décide donc de demander le solde pour les travaux et achats suivants : mise aux normes électriques de la mairie et de l'église, changement des volets de la mairie, achat d'une gazinière à la salle des fêtes, changement de la porte d'entrée de l'ancienne école, installation internet à la salle des fêtes, installation du garde-corps à la mairie, achat d'un vidéo projecteur pour la salle des fêtes, changement des gouttières de la mairie.

Travaux sur la commune: où en est-on ?

- Mise aux normes électriques de la mairie et de l'église : travaux terminés.
- Volets de la mairie : ils sont posés.
- Gouttières de la mairie : Elles seront changées en juillet.
- Pompe à chaleur de la salle des fêtes. Elle a été commandée en mai et devrait être installée courant juillet.

Délibération accompagnateurs de bus.

Le Maire de Lalbenque a proposé d'inclure les salaires des accompagnateurs de bus dans le budget de fonctionnement de l'école et de répartir ces frais au prorata des élèves auprès de chaque municipalité ayant des enfants fréquentant l'école (Lalbenque, Laburgade, Cremps, Bach, Escamps, Vaylats, Belmont-Ste-Foi). Le Maire de Lalbenque demande à ces mêmes municipalités de délibérer sur cette procédure. Le Conseil municipal de Cremps, lors de précédentes délibérations sur ce sujet, a refusé de prendre en charge ces accompagnateurs au motif que les transports scolaires ne sont pas de sa compétence.

Après en avoir délibéré, il décide de ne pas changer de position et de ne pas prendre en charge cette compétence qui ne lui incombe pas.

Renouvellement convention licence IV.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention avec l'exploitant jusqu'au 31 décembre 2019.

Tarification location salle.

* Madame le Maire fait part d'une demande d'occupation de la salle de la part de la société « Lot of Sports ». Cette entreprise envisage de proposer des cours de gymnastique douce aux séniors des communes de Laburgade, Aujols et Cremps. Ces sessions auront lieu à compter de septembre prochain, à raison d'une heure par semaine. Le lieu changera tous les trimestres. Le Conseil municipal décide de créer un tarif « société » afin de répondre à cette demande. Le montant de la location s'élèvera à 150 € / trimestre pour une heure hebdomadaire et sera révisable annuellement.

* L'association « Les Mouvements du cœur » occupe la salle inter générationnelle à raison de 3h30 par semaine pendant 10 mois de l'année. Pour cela, elle honore une location à l'année. Son trésorier a transmis un courrier afin de demander une révision de ce montant, estimant qu'il était élevé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite et maintient le tarif actuel soit 350 €. Il estime ce montant raisonnable compte tenu du nombre d'heures utilisées.

* L'association les Amis de Lalbenque (Festival Estiv'Oc) a réservé la salle inter générationnelle au mois de Juillet. Il sollicite la gratuité de cette salle. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif en vigueur applicable aux associations hors commune.

PLUI. Point sur la situation.

L'élue référent présente l'avancement des travaux. De nombreuses réunions se sont tenues, impliquant les élus, les agriculteurs, ainsi que les citoyens qui l'ont souhaité. Elles ont permis au cabinet d'études d'établir un diagnostic sur les thèmes suivants : agriculture et environnement, économie et social, tourisme, paysage. Des personnels de la DDT sont venus apporter le point de vue de l'état et la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic est terminé ; le bureau d'études l'a rendu public lors d'une réunion à Varaire le 4 juin dernier. Il est consultable sur le site de la Communauté de Communes.

Les demandes de terrains constructibles déposées en mairie seront étudiées durant le 1^{er} semestre 2020.

Informations Commissions.

Syndicat des eaux de l'Iffernet. La loi NOTRe donne la compétence de la gestion de l'eau aux communautés de communes. Lors de sa dernière réunion, le syndicat a reçu le Président de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne. Il a exposé le projet de la Communauté. Aujourd'hui, 3 syndicats des eaux gèrent les 34 communes. La Communauté ne souhaite pas gérer en direct le réseau d'eau, mais désire donner délégation à un seul syndicat. De ce fait, sera mis en œuvre une fusion des trois syndicats actuels. Une nouvelle dénomination sera décidée. Cela devrait être effectif au 1^{er} janvier 2020.

Informations et questions diverses.

Autel de l'église. Le groupement paroissial de Lalbenque sollicite la commune pour le changement de la moquette autour de l'autel. Il participera à hauteur de 50% des frais, avec une participation maximale de 300 €. Il s'avère que le plancher ne paraît pas en très bon état. Une étude plus approfondie va être réalisée ; elle devrait permettre de réaliser les travaux les plus adéquats.

Haie du monument aux morts. Les sapinettes sont en très mauvais état. Il est décidé de les arracher, ce qui impliquera très certainement une remise à neuf de la grille.

Ouverture d'un chemin communal à Pouzergues. Le devis a été établi : 86 € TTC. Le Conseil municipal décide de procéder à ces travaux.

Demande de déplacement de chemin communal. Un habitant du Mas de Batié a fait part de son souhait de déplacer une partie de ce chemin qui passe devant sa maison. En l'état du dossier, très incomplet, le Conseil municipal n'est pas en mesure de décider pour l'instant.

Intercommunalité

Thèmes principaux abordés lors de séance du 17 janvier

Tourisme : Aménagement du sentier de visite des Phosphatières du Cloup d'Aural - attribution des marchés de travaux phase 0

Les travaux se décomposent en 2 lots : Lot n°1 : MACONNERIE ; Lot n°2 : SERRURERIE. Après analyse, conformément au règlement de la consultation, les offres suivantes ont été retenues : Lot n°1 : MACONNERIE : Entreprise BANIDE (Lalbenque-46) pour un montant de 81 840 € TTC ; Lot n° 2 : SERRURERIE : Entreprise MAIZIA (Puy l'Evêque-46) pour un montant de 95 045,40 € TTC.



Tourisme : Aménagement du sentier de visite des Phosphatières du Cloup d'Aural Choix du coordonnateur SPS phase 0

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : - d'approuver le recours à un coordonnateur SPS pour la phase 0 de l'aménagement du sentier de visite des phosphatières du Cloup d'Aural ; de valider l'offre de la société A2C AMO pour un montant de 1 291,20 € HT soit 1 549,44 € TTC ; d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents documents à intervenir.

Tourisme : Mise en place d'un loyer dans le cadre du bail emphytéotique pour la mise à disposition du site des phosphatières du Cloup d'Aural à la CCPLL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de requalification du site des phosphatières du Cloup d'Aural de Bach, composé de 3 phases pour un montant total estimé à 2 204 000 € HT de 2018 à 2021 : Phase 0 : Requalification et sécurisation du parcours de visite 2018/2019 ; Phase 1 : Aménagement d'interprétation, muséographie extérieure - 2019/2020 ; Phase 2 : Musée et scénographie intérieure - 2020/2021 - attente finalisation de la Phase 1 pour le financement de cette phase. Toutefois, la réalisation du projet est soumise à la condition que le propriétaire du terrain soit le maître d'ouvrage conformément au courrier de la Préfecture du 20/06/2018 suite à la demande de DETR et du compte rendu de réunion de la Région du 09/03/2018. Ainsi, la commune de Bach a validé, par délibération du 2 octobre 2018, la mise à disposition du site des phosphatières du Cloup d'Aural par la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans. Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité : de valider la mise à disposition du site des phosphatières du Cloup d'Aural concernant les parcelles AP 13, 15, 16, 17, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 39 et 229 pour une superficie de 72 528 m² ; d'autoriser Monsieur le Président à signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans ; d'appliquer un loyer de 10 € par an justifié par les travaux d'aménagement supportés par la CCPLL dans le cadre du projet de requalification des phosphatières ; de prendre en charge l'intégralité des honoraires de maître LEJEUNE-CERNA concernant cet acte ; d'informer et associer la commune de Bach à l'ensemble des projets de développement ; de conférer les pouvoirs nécessaires à Monsieur le Président pour mener à bien les dossiers ; d'annuler la délibération du conseil du 11/10/2018 DC/2018/117.

Urbanisme - Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Président Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme entraîne de plein droit, en application de l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme, le transfert du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.). Le D.P.U. s'exerce, en application de l'article L.210-1 du Code de l'urbanisme, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme. Ces objectifs sont : Mettre en œuvre un projet urbain ; Une politique locale de l'habitat ; Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ; Favoriser le développement des loisirs et du tourisme ; Réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur ; Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux ; Permettre le renouvellement urbain ; Sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité : De déléguer à Monsieur le Président, au titre des dispositions de l'article L.5211-9-7, l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions susvisées ; D'autoriser le Président au titre des dispositions des articles L.211-2 et L.213-3 du Code de l'urbanisme, à déléguer ponctuellement, par voie de décisions, aux personnes mentionnées aux articles ci-avant ; D'autoriser Monsieur le Président, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, à subdéléguer ce droit aux Vice-présidents au titre d'un arrêté de délégation de fonction et de signature ; D'annuler la délibération du conseil du 25 juillet 2017 DC/2017/052.

Urbanisme : Approbation de la révision de la carte communale de Lugagnac.

Considérant que la Carte Communale de Lugagnac, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ; Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, DECIDE, d'approuver le dossier de révision de la Carte Communale de Lugagnac, tel qu'il est annexé à la présente ; De transmettre le dossier à Monsieur le Préfet du Lot afin qu'il approuve, par arrêté, la révision de la Carte Communale.

Social - Convention Territoriale Globale restitution du diagnostic et présentation des enjeux.

Mme Nelly Ginestet informe le conseil que la communauté de communes a obtenu un soutien financier de la CAF à hauteur de 43 000 € pour la création d'un poste de coordination de la CTG et du CIAS.

Tourisme : Convention de mise à disposition de personnel entre l'EPIC OTI et la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique que des agents de l'EPIC office de tourisme du Pays de Lalbenque-Limogne peuvent passer du temps pour le suivi et le montage de dossiers concernant des projets d'investissement touristique relevant des attributions de la Communauté de Communes. Il convient d'établir une convention de mise à disposition de personnel qui fixe les règles et les conditions de remboursement entre l'EPIC OTI et la Communauté de Communes.

Personnel - Modification du tableau des effectifs.

Création d'un poste de chargé de mission basé sur la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial - catégorie A, 28h par semaine, à compter du 1^{er} février 2019.

Thèmes principaux abordés lors de séance du 26 mars

Tourisme : Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

Attribution du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la phase 1

Une seule société a déposé une offre, après analyse, conformément au règlement de la consultation, M. le Président propose de retenir l'offre suivante : Société A2C (Gourdon-46) pour un montant 33 348,00 € TTC. Retenue

Convention de partenariat pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine du site géologique.

La présente convention a pour objet de préciser l'articulation des interventions entre le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, gestionnaire de la RNNIG, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, bénéficiaire d'un bail emphytéotique pour le site, gestionnaire et porteuse des projets de requalification touristique du site et l'association « Les phosphatières du Quercy », coordinatrice des travaux de fouilles et de recherches scientifiques. Cette convention définit les engagements des différentes parties sur les axes comme : La surveillance du site et la police de l'environnement ; La

connaissance et le suivi continu du patrimoine naturel ; Les prestations de conseils, d'études et d'ingénierie ; La création et l'entretien d'infrastructures d'accueil.

Bâtiment : Salle culturelle d'Esclauzels.

Etat d'avancement du dossier administratif et mise en place d'un loyer dans le cadre du bail emphytéotique pour la mise à disposition du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de salle culturelle d'Esclauzels. Toutefois, la réalisation du projet est soumise à la condition que le propriétaire du terrain soit le maître d'ouvrage. Dans ce cadre, Monsieur le Président propose : D'accepter la mise à disposition de la parcelle visée ci-dessus pour la création d'une salle culturelle sur la commune d'Esclauzels, par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, d'appliquer un loyer de 10 € par an. Le coût modique est justifié par les travaux. *Délibéré à l'unanimité.*

Culture - Présentation complémentaire sur le futur gestionnaire de la Halle et attribution du marché de programmation culturelle de la halle de Limogne.

L'appel à projets pour LA HALLE a permis de définir 3 usages de la salle bien distincts :

- Un usage lié à la saison officielle et aux spectacles proposés qui nécessite la présence d'un technicien son et lumière + un SSIAP1.
- Un usage hors saison officielle (selon les demandes) qui peut nécessiter la présence d'un technicien son et lumière et d'un SSIAP1 éventuellement (ex : concert école de musique).
- Un usage de type « salle des fêtes » qui ne nécessite aucune présence.

Missions : La structure ClassiCahors assurerait les 2 premiers usages, celui lié à la saison officielle et celui hors saison. Un technicien professionnel serait présent avant et pendant la manifestation ainsi qu'un SSIAP1 si besoin (de la société Pro Sécurité à Cahors) lors de la manifestation.

ClassiCahors propose 10 dates pour la saison officielle de septembre 2019 à juin 2020.

Quant au 2^{ème} usage, il a pu être établi une moyenne sur 2017 et 2018 correspondant à moins de 10 manifestations par an.

Méthodologie : Un bilan sera réalisé à chaque manifestation récapitulant les entrées, les recettes, les dépenses, la communication... Il sera accompagné de pièces justificatives (contrat de cession, contrat de travail, état de la billetterie, factures)

Budget prévisionnel : Suite aux remarques faites lors du Conseil, ClassiCahors a présenté le budget prévisionnel rectifié, incluant cette fois-ci les recettes qui s'équilibrent à 33 000 €.

Billetterie : ClassiCahors a estimé les recettes à 12 000 €. Ce prévisionnel semble réalisable au vu des chiffres de la saison 2017-2018 présentés par Carré Brune : environ 11 000 €. Cependant, que faire si les résultats ne sont pas au rendez-vous ? Afin d'encourager et non d'enfoncer la structure la première année, il est proposé de partager le risque à deux (50%-50%). Ainsi, sans l'indiquer dans la convention avec ClassiCahors, un réajustement financier sous forme de subvention pourrait être fait si besoin, lors de la présentation des comptes en juin 2020. Cette option devra être prise en compte lors de la réalisation du budget prévisionnel de la communauté de communes début 2020.

Une seule offre a été réceptionnée : Association CLASSICAHORS (Cahors-46) pour un montant de 19 000 € TTC. Les termes de la collaboration sont conclus dans une convention en suivant les modalités définies dans le cahier des charges retenu.

Licence entrepreneur de spectacles pour exploitation de la salle culturelle de Limogne en Quercy : Monsieur le Président souhaite représenter la Communauté de Communes en tant qu'entrepreneur de spectacles et l'autorise à demander à ce titre une licence de 1^{ère} catégorie.

Mobilité : mise en place d'un nouveau mode de paiement pour la solution Atchoum.

Afin de répondre aux problèmes liés aux besoins de déplacements sur son territoire une solution de mobilité de covoiturage solidaire rural a été mise en place avec la société Atchoum. Il est proposé un nouveau mode de paiement par tickets prépayés, accessible à toutes personnes qui ne souhaitent pas payer en ligne. Dans ce cadre, il est proposé de créer une régie de recettes afin d'encaisser les montants correspondants.

Organisation : Création d'un groupe de travail Agriculture au sein de la commission Economie.

Quelques agriculteurs du territoire du Pays de Lalbenque-Limogne souhaitent développer la valorisation de leurs productions par des filières courtes et locales. Il est rappelé le projet de la Maison des saveurs qui a cette ambition d'être un acteur majeur dans cette valorisation économique également pour laquelle une étude de faisabilité est en cours. Il est proposé de faire évoluer l'organisation interne de la Communauté de Communes par la création d'un groupe de travail Agriculture dépendant de la commission Economie.

Organisation : Approbation des nouveaux statuts du PETR Grand Quercy.

Monsieur le Président rappelle l'appartenance de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy (PETR). La principale évolution se situe à l'article 6 où la compétence « Forêt développement de la filière bois » passe des missions à la carte aux missions constituant le socle commun. Approuvé à l'unanimité.

Organisation : désignation de délégués au syndicat mixte du bassin du Lemboulas.

Suite à adhésion au syndicat mixte du Lemboulas par arrêté préfectoral d'extension de périmètre du 5 février 2019, il convient de désigner pour la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Après avoir fait appel à candidature, Monsieur le Président propose : Comme délégués titulaires :

- FIGEAC Francis, Garry bas 46230 BELFORT DU QUERCY
- CAMMAS Francis, le Méric 46230 MONTDOUMERC

Comme délégués suppléants :

- LINON Serge, Riols 46230 LALBENQUE
- PINSARD Paul, 191 lotissement Rescousserie 46230 LALBENQUE

Personnel : Modification du tableau des effectifs et du règlement du RIFSEEP

Création poste technicien : Suite à la création d'un poste de responsable technique par délibération n° DC/2018/119 du 11/10/2018 et aux entretiens avec les candidats retenus, il convient d'affiner le poste à créer. Ainsi le tableau des effectifs doit être modifié comme suit : Création d'un poste de Technicien Territorial, 35h par semaine, à compter du 1^{er} mai 2019.

Création poste CIAS : Suite à la création d'un poste de responsable du CIAS par délibération n° DC/2018/155 du 13/12/2018 et aux entretiens avec les candidats retenus, il convient d'affiner le poste à créer. Ainsi le tableau des effectifs doit être modifié comme suit : Création d'un poste d'attaché territorial, 35h/semaine, à compter du 1^{er} juin 2019.

Dans le cadre du RIFSEEP mis en place par délibération du 8 décembre 2017 et modifié par délibérations du 17 avril et 12 juillet 2018, je vous propose d'apporter une modification à l'article 7 du règlement concernant le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) comme suit : « Le CIA est versé à la suite des entretiens professionnels... » (et non plus « le CIA est versé annuellement en fin d'année »).

Thèmes principaux abordés lors de séance du 11 avril

Présentation et rappel du diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Mme Ginestet rappelle l'objectif de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de se doter d'un projet social articulé autour d'une Convention Globale Territoriale (CTG) en partenariat avec la CAF. Cette démarche participative, conduite par un groupe d'animation, s'est appuyée sur un comité de pilotage et un comité technique, les habitants ont été également associés. Plusieurs réunions ont été organisées avec les professionnels, les élus et la population notamment à Varaire et Cremps. L'objectif principal est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. La CTG va être contractualisée pour 4 ans mais ne sera pas figée. Il est rappelé le diagnostic réalisé sur lequel le conseil communautaire du 8 novembre 2018 avait retenu 5 orientations :

- Faciliter le parcours des enfants et des jeunes sur le territoire,
- Garantir un accès aux services pour tous,
- Accompagner le vieillissement,

- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle,
- Soutenir et animer la vie sociale et culturelle.

Suite à une présentation rapide du diagnostic, il est présenté un programme d'actions par URQR (Voir document ci-joint). L'objectif est de définir les actions prioritaires et d'établir un planning prévisionnel de mise en place. Sur chaque axe de travail, il est demandé au conseil de dégager des actions jugées prioritaires.

Validation des programmes d'actions.

Afin de permettre une définition précise des actions retenues, il est nécessaire d'avoir une réflexion supplémentaire. Ainsi, il n'est pas demandé au conseil de valider le programme d'action, cette phase interviendra prochainement.

Budget principal : Examen et approbation du compte administratif 2018

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		623 705.64	417 580.67			206 124.97
Opérations de l'exercice	3 085 477.90	3 586 321.99	1 050 846.22	975 171.15	4 136 324.12	4 561 493.14
TOTAUX	3 085 477.90	4 210 027.63	1 468 426.89	975 171.15	4 136 324.12	4 767 618.11
Résultat de clôture		1 124 549.73	493 255.74			631 293.99
Restes à réaliser			1 407 281.08	822 170.91	585 110.17	
TOTAUX CUMULES	3 085 477.90	4 210 027.63	1 900 536.82	822 170.91	4 986 014.72	5 032 198.54
RESULTATS DEFINITIFS		1 124 549.73	1 078 365.91			46 183.82

Arrêté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2018.

Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2018, statue sur l'affectation du résultat 2018 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :		3 085 477.90
Recettes de l'exercice :		3 586 321.99
Résultat de l'exercice :		500 844.09 EXEDENT
Intégration de résultats par ONB		0.00
Report antérieur :		623 705.64
Résultat à affecter :		1 124 549.73

section d'investissement

Dépenses de l'exercice :		1 050 846.22	
Recettes de l'exercice :		975 171.15	
Résultat de l'exercice :		-75 675.07	DEFICIT

section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :		1 050 846.22	
Recettes de l'exercice :		975 171.15	
Résultat de l'exercice :		-75 675.07	DEFICIT
Report antérieur :		-417 580.67	
Résultat de clôture :		-493 255.74	

Situation des restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en dépenses :		1 407 281.08	
Restes à réaliser en recettes :		822 170.91	
Résultat sur restes à réaliser :		-585 110.17	DEFICIT

Monsieur le Président propose d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au c/1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 078 365.91 € et d'affecter le solde en report à la section de fonctionnement pour un montant de 46 183.82 €. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit : une part de l'excédent de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 078 365.91 € au c/DI 1068 et le solde est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 46 183.82 € au c/RF 002.

Vote des taux des 4 taxes directes locales 2019.

Conformément à l'avis favorable du bureau communautaire, Monsieur le Président propose de maintenir les taux des quatre taxes directes locales de 2018 pour l'exercice 2019.

Sur cette base, les taux 2019 pourront s'établir ainsi :

Taxe d'habitation : 6.78%,

Taxe foncière bâti : 6.00%,

Taxe foncière non bâti : 60.25%,

Taux CFE : 12.13%. Voté à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2019

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : pour la section de fonctionnement : 3 750 101.14 € ; pour la section d'investissement : 4 073 345.95 €. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2019 et les orientations budgétaires.

Budget annexe Assainissement Non Collectif

Examen et approbation du compte administratif 2018

Intercommunalité

Le compte administratif se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		27 933.30	3 288.62			24 644.68
Opérations de l'exercice	54 184.38	73 907.00	491.04	4 474.62	54 675.42	78 381.62
TOTAUX	54 184.38	101 840.30	3 779.66	4 474.62	54 675.42	103 026.30
Résultat de clôture		47 655.92		694.96		48 350.88
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 184.38	101 840.30	3 779.66	4 474.62	54 675.42	103 026.30
RÉSULTATS DEFINITIFS		47 655.92		694.96		48 350.88

Affectation du résultat de fonctionnement 2018. Le Conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif 2018, statue sur l'affectation du résultat 2018 de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	54 184.38	
Recettes de l'exercice :	73 907.00	
Résultat de l'exercice :	19 722.62	EXCEDENT
Intégration de résultats par ONB	0.00	
Report antérieur :	27 933.30	
Résultat à affecter :	47 655.92	

2°) section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	491.04	
Recettes de l'exercice :	4 474.62	
Résultat de l'exercice :	3 983.58	EXCEDENT
Report antérieur :	-3 288.62	
Résultat de clôture :	694.96	

Situation des restes à réaliser en investissement : 0.00

Monsieur le Président propose d'affecter en report à la section de fonctionnement le montant de 47 655.92 €. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit : - la totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée à la section de fonctionnement pour un montant de 47 655.92 € au c/RF 002.

Examen et vote du budget primitif 2019

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : pour la section de fonctionnement : 99 195.92 € et pour la section d'investissement : 20 550.00 €. Voté à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2019 ZAE

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : Pour la section de fonctionnement : 60 010.00 € et pour la section d'investissement : 30 000.00 €. Adopté à l'unanimité.

Budget

Attribution de subventions : Monsieur le Président propose de donner aux dossiers suivants une suite favorable, dossiers qui ne relèvent pas des commissions de travail pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement ont été conclues : EPIC Office du Tourisme Intercommunal (subvention fonctionnement) : 150 000 €, Ecole du Musique Tinte Ame Art : 27 532 €, ADIL : 1 050 €, Association Le Vrai Repaire- acquisition d'une scène : 5 000 €. Approuvé à l'unanimité.

Attributions de fonds de concours : Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité : - d'allouer à la commune de VARAIRE, un fonds de concours de 15 000 € pour l'aménagement d'un local communal pour l'accueil d'une Maison d'Assistants Maternelles, - d'allouer à la commune de MONTDOUMERC, un fonds de concours de 5 000 € pour la mise en valeur des espaces publics.

Voirie - attribution des marchés de travaux : Attribution des travaux « modernisation de la voirie communautaire et de la voirie communale ». Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir l'offre du groupement solidaire MARCOULY SARL / EIFFAGE Routes Sud-Ouest pour la réalisation des programmes de modernisation de la voirie communautaire et de la voirie communale

Attribution du marché de travaux de point à temps sur la voirie communautaire : Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Routes Sud-Ouest (Agence Quercy Agenais) à MAXOU (46) pour la réalisation des travaux de point à temps sur la voirie communautaire.

Attribution du marché de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire
Après analyse et conformément au règlement de la consultation Monsieur le Président propose de retenir les offres des entreprises les mieux classées en fonction des critères de sélection :

Lots n°1 et 3 : ETA GONZALEZ pour un coût horaire de 49.00 € HT

Lot n°2 : ETA JLBOMPEIX pour un coût horaire de 50.50 € HT

Lots n°4 et 5 : CAUSSE ENVIRONNEMENT pour un montant horaire de 48.00 € HT. Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Président pour la réalisation de prestations de services de fauchage-débroussaillage sur la voirie communautaire

Compétence Eau et Assainissement Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : de prendre la compétence Eau et Assainissement dès le 1^{er} janvier 2020 ; d'organiser cette compétence autour d'un syndicat mixte, par le mécanisme de délégation/substitution, en lieu et place des trois syndicats actuels, l'IFFERNET, le BOURNAC et BELFORT/MONTDOUMERC. Ce syndicat sera composé des 4 EPCI composant le même périmètre des trois syndicats actuels, à savoir les Communautés de Communes Grand Figeac, Grand Villefrancois, Pays de Lalbenque-Limogne et de la Communauté d'Agglomération Grand Cahors.

Bâtiments - Salle culturelle à Esclauzels : attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à M. MONTAL pour un montant de 24 900 € HT.

Informations et questions diverses

* Monsieur le Président propose de créer un groupe de travail « Agriculture » rattaché à la commission Tourisme/Economie dont le président serait Bertrand GOURAUD. Il indique que ce groupe sera constitué de 5 élus et de 5 agriculteurs du territoire. Il fait appel aux conseillers pour participer à ce groupe. Sont désignés : Mmes et MM. AYMARD Marcel, CAMMAS Francis, FIGEAC Francis, HOEB-PELISSIE Josiane, SAUVIER Jean-Claude en tant que membres élus.

Etat civil – du 1er janvier au 30 juin 2019

Décès

- Albert VITRE, né le 11 septembre 1936, décédé à Cahors le 25 janvier 2019, à l'âge de 82 ans, inhumé à Cremps le 28 janvier 2019
- Alain Michel ESTÈVE, né le 13 juillet 1957, à Cahors, décédé à Cremps le 12 février 2019, à l'âge de 61 ans, inhumé à Lalbenque le 15 février 2019
- Daniel ROUSSEAU, né le 25 juin 1943, à Autun (Saône-et-Loire), décédé à Cremps le 19 février 2019 à l'âge de 75 ans, funérailles civiles au crématorium de Montauban
- Luce Bach, née Célarié le 4 février 1921, à Cremps, décédée à Cremps le 26 février 2019 à l'âge de 98 ans, inhumée à Cremps le 28 février 2019
- Jean, Robert BROQUA, né le 2 avril 1947, à Montargis (Loiret), décédé à Cremps le 5 mars 2019 à l'âge de 71 ans, inhumé à Bach le 9 mars 2019
- Henri Louis HUC, né le 17 mars 1930, à Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 23 mars 2019 à Cremps à l'âge de 90 ans, inhumé à Cremps le 26 mars 2019
- Marie-Thérèse Armand, née FILIPPA, le 15 janvier 1946 à Montauban, décédée à Montauban le 12 juin 2019 à l'âge de 73 ans, inhumée à Cremps le 15 juin 2019

La vie du village

Vœux 2019

Samedi 19 janvier, à 18 h 30, le maire Nathalie Ricard et l'ensemble du Conseil Municipal avaient convié les Crempsois (es) à un apéritif dînatoire à l'occasion de la cérémonie des vœux de nouvel an.

Devant plus de 120 personnes, Nathalie Ricard a pris le temps de rappeler les travaux réalisés en 2018, en matière d'économie d'énergie : le remplacement de l'éclairage public existant par des luminaires basse consommation et le renouvellement des portes et fenêtres de la mairie en double vitrage

Mme le Maire a conclu son discours en précisant que cette année le Conseil Municipal a innové en proposant une nouvelle formule pour la cérémonie des vœux. Un apéritif dînatoire a remplacé le traditionnel repas et pour cette occasion elle a remercié tous les élus (conjointes et conjoints) qui ont mis la main à la pâte pour offrir à la population présente une grande partie de cet apéritif dînatoire. Sans oublier de remercier Nathalie Levade pour la confection des galettes.





Théâtre : « Grain de folie »

Le **vendredi 25 janvier** à 20h30 à la salle des fêtes de Cremps, "le Grain de Folie", section théâtre des "Genêts de Belfort" se produisait sur scène pour la première fois devant un public hilare et curieux. Les saynètes et les sketches présentés étaient tous comiques. Les "2 Commères du parc" nous rappelaient les Vamp's. Les spectateurs ont applaudi tour à tour, les Tamalous, les Autostoppeuses, la Missive à Papy, la Voleuse et les Commères de Cocu-Jean, interprétées avec brio par les comédiens talentueux de la troupe : Francine, Georgette, Hélène, Michel, Pascale et Rosy à qui nous souhaitons bon vent !

Endurance équestre

L'endurance équestre, maintenant incontournable à Cremps, se déroulait cette année encore en Février. Il s'agit des premières épreuves de qualification pour accéder aux épreuves nationales.

Samedi 23 février dans l'après-midi, le stage de chronométreurs et de juges d'endurance, organisé par les 2 Jours du Quercy, était encore complet ; une dizaine de personnes venues d'Occitanie étaient présentes pour assurer officiellement le lendemain le rôle des Juges et Chronométreurs.

Dimanche 24 février, journée particulièrement ensoleillée pour la saison, 145 cavaliers prenaient le départ dès 8 heures du matin des boucles de 80, 60, 40 et 20 km sur les chemins balisés communes de Cremps, Aujols, Lalbenque et Escamps.

Des Vétérinaires et élèves de 4^{ème} année et leurs secrétaires, des chronométreurs, des signaleurs, des cibistes et des motards venus de Montcuq, et une quarantaine de bénévoles permettaient le succès de cette journée. Merci à tous les propriétaires de terrains de Cremps qui mettent à notre disposition des « parkings » pour accueillir les véhicules des cavaliers (voitures et vans). Rendez-vous en février 2020 pour de nouvelles compétitions.



Concours de chien de troupeau des 13 et 14 avril

Comme chaque année, le concours de la Canine du Lot a affiché complet.

Il reste dans l'esprit des concurrents, la belle réussite du championnat de France de septembre 2018. Pour que ce genre de manifestation, concours inter races, soit une réussite, il faut plusieurs facteurs

indispensables : les moutons, le terrain, la logistique. Les moutons et le terrain : il faut remercier Jérôme, sans qui rien ne serait possible. Pour la logistique : la mairie de Cremps. La présence de Mme le Maire et de nombreux élus tout au long du concours, puis à la remise des récompenses, sans oublier la mise à disposition de la salle des fêtes, font du concours de Cremps un concours convivial. Les concurrents s'inscrivent très tôt, dès la sortie de la date, afin de se donner les chances d'être pris. L'inconvénient, pour l'organisateur, c'est qu'il faut faire des choix ... et ce n'est pas évident !

A savoir, dans l'ordre de passage : samedi niveau 2 : 9 chiens / niveau 1 : 8 chiens sur 18 chiens possibles (nous avons eu un désistement de dernière minute). Dimanche, niveau 3, les « champions » 16 chiens sur 16.

Le rendez-vous est déjà pris pour le concours 2020, il se déroulera les 25 et 26 avril.

Un défi nature bien relevé

Une vraie réussite pour cette première édition du Défi nature, à Cremps du **dimanche 28 avril**, le temps était de la partie et le cadre champêtre du lac de Fraysse parfaitement choisi par les organisateurs. Le point restauration a été assuré par Passion Pizza et n'a pas démerité.

Il y a eu seize équipes participantes.

Équipe gagnante avec les 20 km cheval : Elodie Serre et Julien Guibal.

Équipe gagnante avec les 10 km cheval : Delphine Roques, Anthony Roques et Amélie Savoye.

Premier cavalier : Florent Cheinet.

Premier VTT : Julien Guibal.

Premier Trailer : Romain Pardes.

Les récompenses ont été remises par Jean Marie Laudat, président du Comité départemental d'équitation, Jocelyne Cournède, Adjointe au Maire de Cremps, Jean-Claude Sauvier, maire de Laburgade et Sandrine Binetti, présidente de l'Assel-Lot, association organisatrice.



Cérémonie du 8 Mai

Malgré un temps maussade, nombreux ont été les concitoyens de Cremps venus assister à la cérémonie du 8 mai. Ils ont témoigné leur reconnaissance aux Français morts pour la liberté de notre pays.

Les enfants ont participé activement à ce rassemblement du souvenir. Après avoir écouté les différents discours, ils ont pris la parole et lu la lettre de la Fédération Française des Anciens Combattants ; enfin ils ont déposé une gerbe au monument aux morts de la commune.

La population présente a observé la minute de silence puis s'est recueillie au son de la Marseillaise.



La matinée s'est clôturée par l'habituel apéritif offert par la municipalité

Théâtre : « Ni queue Ni tête »

La compagnie « Ni queue ni tête » a présenté « Un Japonais dans le Rouergue » à la salle des fêtes de Cremps le **samedi 25 mai**, à 21 h. Une patronne de café de campagne et ses habitués, un glandeur amoureux, un docteur vénal, une fausse bourgeoise et une commissaire désœuvrée, voient débarquer un Japonais aussi perdu que cocasse. C'est alors qu'un vol insolite lance la commissaire dans une enquête désopilante... Chacun y met son grain de sel et l'histoire ne manque pas de piquant !



Une comédie paysanne et industrielle de Francis et Philippe Absous avec 6 comédiens qui a déridé le public durant 1 h 40.



Noces de Diamant pour Hélène et Michel Rouelles

Hélène et Michel ont fêté leurs 60 ans de mariage entourés de leur famille, de leurs voisins et amis. Michel est né en 1933 à Cremps, Hélène l'année suivante à Lalbenque, ils se sont connus sur les bancs de l'école communale de Cremps, leurs familles étant voisines. Ils se sont mariés le 30 mars 1959 à Cremps. Leur vie professionnelle les a éloignés un temps de leur village de cœur, où ils se sont définitivement installés en 1983, sur l'exploitation agricole de leurs parents, auprès de leurs enfants et petits-enfants. Leur table continue à réunir régulièrement toute la famille.

Cette journée d'anniversaire a débuté par un office religieux à l'église Notre Dame de la Nativité, en présence d'une nombreuse assemblée. A la demande du père Méda, Hélène et Michel ont accepté avec simplicité de témoigner de leur amour, ils ont conclu leur bref

témoignage par ces mots : "Le sacrement de mariage que nous avons reçu il y a 60 ans dans cette même église est la base d'un cheminement qui, jusqu'au bout, sera l'un pour l'autre "force de vie". A l'issue de la messe, Hélène et Michel ont offert un vin d'honneur, réunissant autour d'eux toutes leurs connaissances, dont les élus de la commune et de diverses collectivités, et les membres de plusieurs associations tels que les Anciens combattants et les retraités de la Gendarmerie. Ce moment de rencontre et d'amitié permis à ce couple engagé dans de nombreuses activités, de retracer le parcours de leur longue vie commune, autant familiale que professionnelle et bénévole, ainsi que publique en tant qu'élus municipaux.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux époux et leur souhaitons de vivre ensemble encore longtemps. Tous nos vœux de bonheur !

Informations paroissiales

Visite pastorale de l'évêque de Cahors sur notre secteur paroissial

Du 8 au 13 avril 2019, le groupement paroissial de Lalbenque a reçu la visite pastorale de Monseigneur Laurent Camiade, évêque du diocèse de Cahors. Cette semaine a été particulièrement riche en événements, avec de nombreuses célébrations religieuses et la découverte de chaque église et village du secteur paroissial. Notre évêque est allé à la rencontre des habitants : paroissiens et membres d'associations catholiques, élus municipaux et acteurs de la vie civile et sociale, membres de diverses associations laïques, chefs d'entreprises et leurs employés, agriculteurs, familles, enseignants et élèves d'école primaire et collège de Lalbenque, enfants du catéchisme et leurs catéchistes...



Dans le cadre de cette semaine bien remplie, notre village de Cremps a été privilégié, car Mgr Camiade a passé une grande partie de la journée du mercredi 10 avril au cœur de notre commune. Sa matinée avait débuté par la visite d'Aujols et de Laburgade, à la rencontre des paroissiens et des élus. Puis vers 11h, Mgr Camiade a été reçu à Cremps par Mme le maire et ses conseillers, avant de rejoindre l'église pour la célébration de la messe du jour, en présence d'une nombreuse assemblée venue de tout le secteur paroissial. A la suite de cette belle célébration, tous les participants ont été conviés à un repas partagé à la Salle des Fêtes du village, auprès de l'évêque et du Père Jean Martin Méda, notre prêtre. C'est Nathalie Ricard qui a prononcé le discours d'accueil et de bienvenue de Mgr Camiade, lui présentant un bref historique du village, sa population actuelle et ses activités économiques et sociales. Cette allocution, attentivement écoutée par notre évêque et les personnes présentes, a précédé un repas copieux et varié, composé de mets délicieusement préparés. A ce temps de détente a succédé un autre moment très apprécié de notre évêque, la visite de l'exploitation agricole de Jérôme Pouzergues, éleveur

de moutons au Mas de Not. La journée était déjà bien remplie quand l'évêque a quitté la commune de Cremps pour se rendre à Lalbenque et poursuivre son programme de visite.

Mémorable journée que cette visite pastorale dans notre village, faite de rencontres constructives et d'échanges cordiaux !

A l'occasion de la messe suivante à Cremps, le dimanche 28 avril, notre prêtre, le Père Jean Martin Méda, s'est fait le porte-parole de Mgr Camiade, en transmettant aux Crempsois les vifs remerciements de notre évêque, qui a particulièrement apprécié l'accueil qui lui a été réservé dans notre village, et de façon plus générale sur tout le groupement paroissial.

Prochaines messes à l'église Notre-Dame de la Nativité de Cremps

- Le Comité des Fêtes de Cremps nous invite à la Messe qui aura lieu le **Dimanche 28 juillet à 9h30** à l'occasion de la Fête estivale annuelle (le prêtre célébrera ce même jour à 11h une autre Messe de Fête, celle de Cieurac).

- Une autre grande fête se prépare à Cremps. Il s'agit de la Fête votive de notre paroisse, qui aura lieu le **Dimanche 8 septembre à 10h** à l'église de Cremps. C'est la Fête de notre sainte patronne, Notre-Dame de la Nativité, à qui notre village est voué depuis le Moyen Age.

Exceptionnellement, cette fête tombe un Dimanche, ce qui a motivé notre prêtre, le Père Jean Martin Méda, à célébrer dans notre église une unique Messe dominicale pour tout le groupement paroissial. Notre paroisse va donc accueillir les paroissiens des 15 clochers qui composent notre secteur paroissial.

Après la messe, une procession, avec et autour de la statue à l'effigie de Notre-Dame de la Nativité, se déroulera à travers le bourg et clôturera cette belle manifestation.

Une nombreuse participation des Crempsois est bien sûr attendue pour que la fête soit réussie. N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos idées pour en établir le programme et le bon déroulement. Nous comptons sur la participation active des enfants du village, qui sont conviés à assister à la Messe et à accompagner le cheminement de la Vierge Marie à travers le bourg durant la procession. Bon été à tous et belles fêtes !

Prière du chapelet. Chaque lundi à 17h30 à l'église de Cremps, un groupe de paroissiens se réunit pour prier le chapelet.

Cette prière est ouverte à tous. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

urbanisme

Les demandes d'occupation du 1^{er} semestre 2019 sont au nombre de 12 réparties en :

* Permis de Construire : 4

* Déclaration préalable : 8

Les prochaines étapes du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne est en cours d'élaboration. Ce document d'urbanisme remplacera ceux qui s'appliquent actuellement sur les 23 communes du territoire. Trois grandes étapes vont jalonner sa construction :

L'état des lieux du territoire (appelé réglementairement « rapport de présentation ») en matière d'agriculture, de tourisme, d'environnement, d'organisation du bâti, d'économie, etc. Ce diagnostic s'est modelé en confrontant la vision politique des élus et leur expérience de terrain avec des données plus « techniques ».

Calendrier prévisionnel : jusqu'en juillet 2019

Le projet politique local découlant de cet état des lieux (= « le Projet d'Aménagement et de Développement Durables », ou « PADD »). Socle du PLUi, c'est un document qui permet de comprendre la vision des élus concernant l'aménagement du territoire pour la décennie à venir. *Calendrier prévisionnel : jusqu'en janvier 2020*

Le règlement (écrit et graphique) traduit les choix politiques en règles auxquels les habitants devront se conformer pour construire, réhabiliter, rénover, etc.

Calendrier prévisionnel : jusqu'en novembre 2020

La 4^{ème} étape consiste à soumettre à l'enquête publique l'ensemble de ces pièces constituant le PLUi. L'enquête publique est prévue courant 2021. L'application du PLUi est donc prévue fin 2021.

A chacune de ces trois grandes étapes, une réunion publique sera organisée. La première de ces réunions publiques s'est tenue le mardi 4 juin à Varaire pour que chacun puisse prendre connaissance des premiers résultats du diagnostic et les enrichir par des observations et des questions.

Déposez votre requête sur :

- Le registre de concertation papier (cahier bleu) en mairie ou au siège de la communauté de communes, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque

OU

- Le registre de concertation électronique à l'adresse suivante : concertationplui.ccpll@orange.fr

Pour plus d'information, contactez le service urbanisme - Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Téléphone : 05.65.24.60.44.

Mail : urbanisme.ccpll@orange.fr

Site internet : <http://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>

Présentation du diagnostic PLUi

Le diagnostic du PLUi prend forme : sa première version a été présentée en réunion publique à Varaire le 4 juin et auprès des Personnes Publiques Associées (SCOT, DDT, Parc Naturel Régional, Chambres Consulaires, etc...) le 13 juin à Belmont-Sainte-Foi. Tenant compte des observations et demandes de modifications ou d'ajouts de ces derniers, les élus pourront faire évoluer ce diagnostic.

Il servira de base au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable feuille de route politique du futur document d'urbanisme.

Les principaux constats

Le territoire est formé par plusieurs grands ensembles géologiques : le Causse de Limogne (Concots, Lugagnac...), le Quercy Blanc (Montdoumerc, Belfort-du-Quercy...), la Vallée du Lot (Crégols, Saint-Martin-Labouval...), le plateau entaillé du Gourdonnais (Aujols, Flaujac-Poujols...) et les collines du Limargue (Beauregard, Vidaillac...). Le diagnostic présente les éléments géologiques et historiques qui forgent le paysage du territoire et les types d'espaces naturels.

Concernant l'agriculture, les principaux enjeux portent sur la déprise agricole (entre 1998 et 2000, 13 exploitations ont disparu par an en moyenne), la question du maintien et du renouvellement des exploitations (20% de départ à la retraite sans reprise à court terme), l'implantation des futurs bâtiments agricoles, la gestion des conflits d'usage et les projets de fermes photovoltaïques au sol sur des espaces agricoles ou naturels.

La dynamique démographique montre une évolution positive depuis 1975 liée au solde migratoire et non pas au solde naturel. Les arrivants habitent majoritairement déjà le Lot ou l'Occitanie, plus jeunes que la population en place, mais comptent également une part non négligeable de retraités.

La croissance du territoire est plus forte à l'ouest (Lalbenque) qu'à l'est (Limogne). L'est du territoire est habité par une part importante de personnes âgées, contrairement à l'ouest qui compte une population plus jeune.

Le taux de vacance est plus faible que sur les territoires voisins, et 98 logements sont produits en moyenne par an dont 49 résidences principales. 1 logement sur 4 est une résidence secondaire. Les principaux constats en matière d'habitat sont le manque de développement du logement locatif et l'inadaptation et le vieillissement des logements.

Le territoire présente une économie plutôt présentielle (commerce, transport, services divers) et des commerces de centralités (Lalbenque, Limogne). 98% des établissements sont des entreprises de moins de 10 salariés, dont 80% sont sans salariés. Les enjeux seront de maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité, éviter les concurrences entre le commerce de bourg et les zones commerciales périphériques, aménager les bourgs (espaces publics, stationnement, façades des immeubles) et améliorer l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite.

Le tourisme présente de nombreux atouts : l'itinérance, le géotourisme (phosphatières du Cloup d'Aural, le label « géoparc mondial Unesco », la gastronomie, la vallée et sa circulation touristique majeure, le patrimoine et le cadre de vie.

Le diagnostic soulève l'importance d'adapter les règles d'urbanisme pour préserver la diversité des paysages et des types de villages.

Les déplacements, l'agriculture et l'habitat participent à 70% de la consommation de gaz à effet de serre. Le PLUi devra proposer des outils de réduction de 25% de ces gaz. Le territoire porte un potentiel énergétique intéressant (solaire, bois...).

Gestion de l'eau

Depuis de très nombreuses années la gestion de l'eau de notre commune est assurée par le Syndicat des eaux de l'Iffernet. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) attribue dorénavant les compétences « Eau potable » et « Assainissement » de façon obligatoire à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Lors de la réunion du Comité Syndical de l'Iffernet du 24 mai dernier, le Président Jacques POUGET est venu exposer la position de la CCPLL. Il explique ne pas vouloir gérer directement cette compétence. Mais aujourd'hui trois syndicats des eaux œuvrent sur la CCPLL : l'Iffernet, le Bournac et Belfort/Montdourmerc. Il souhaite une fusion de ces trois syndicats en un seul et lui déléguer la gestion de cette compétence à compter du 01 01 2020.

Pour cela de nouveaux statuts devront être élaborés et une nouvelle dénomination trouvée à ce nouveau syndicat mixte. Les membres du syndicat de l'Iffernet ont approuvé la démarche et vont œuvrer pour une réussite de ce projet.

Redevance des Ordures Ménagères 2019

Ci-dessous quelques informations concernant l'augmentation de la redevance des Ordures Ménagères.

"En 2019 le SYDED du LOT a augmenté les tarifs pour :

- les Déchetteries : on passe de 23€ HT à 27€HT/habitant soit une augmentation de 83 344€ (17%)
- les Cotisations : le SYDED prélève 1€HT/hab DGF (pour info la population DGF 2019 = 18 942 habitants, en 2018 elle était = 18 881 habitants)
- le Traitement des Déchets Non Recyclables : on passe de 133€ HT à 140€ HT/tonne, soit une augmentation de 22 584 € sur la base des tonnages de 2018 (+ 5%)

Malgré ces fortes augmentations le budget prévisionnel 2019 du SICTOM a été réalisé avec le même taux qu'en 2018 (13%) grâce à :

- . l'augmentation des bases Ordures Ménagères (3%)
- . la diminution des dépenses prévisionnelles de collecte (-1,5%)
- . l'augmentation des recettes internes (redevances Professionnelles et Communales)

Concernant la Redevance O.M., force est de constater que nous sommes à la limite de payer plus, alors que nous sommes globalement toujours meilleurs pour le tri sélectif de nos déchets. Nos efforts ne sont pas récompensés puisque le SYDED applique toujours les mêmes tarifs. Afin de trouver une solution pour l'avenir, le SICTOM étudie la mise en place de la Redevance Incitative qui devrait se mettre en place d'ici 2 ans... Des réunions publiques seront organisées pour vous expliquer que c'est un moyen vraiment efficace pour faire baisser le montant de la redevance Ordures Ménagères."

Pluviométrie de la commune du 1^{er} semestre 2019

Biargues : Janvier : 68 mm ; Février : 46 mm ; Mars : 15 mm ; Avril : 85 mm ; Mai : 74 mm ; Juin : 35 mm soit 323 mm (en 2018 : 511 mm).

Mas de Vinel : Janvier : 89 mm ; Février : 21,5 mm ; Mars : 12,5 mm ; Avril : 81 mm ; Mai : 73 mm ; Juin : 39 mm soit 321 mm (en 2018 : 513 mm).

Elections Européennes

Résultats du 26 mai 2019

En ce jour d'élection à Cremps, ce ne sont pas moins de 209 votants sur 285 inscrits qui se sont exprimés avec 15 suffrages pour la liste « La France insoumise », 42 pour la liste « Renaissance soutenue par la République En Marche, le Modem et ses partenaires », 1 pour la liste « Urgence écologie », 2 pour la liste « Les Européens », 11 pour la liste « Envie d'Europe écologique et sociale », 13 pour la liste « Le courage de défendre les Français avec Nicolas Dupont-Aignan, Debout la FranceS - CNIP », 2 pour la liste « Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent », 1 pour la liste « Ensemble pour le Frexit », 14 pour la liste « Liste citoyenne du printemps européen avec Benoit Hamon soutenue par génération .S et Dème-Diem 25 », 46 pour la liste « Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen », 1 pour la liste « Esperanto - langue commune équitable pour l'Europe », 21 pour la liste « Union de la Droite et du Centre », 26 pour la liste « Europe écologie », 1 pour la liste « Parti animaliste », et 0 pour les 20 autres listes.

Informations diverses

1000 mains à la pâte : 5^{ème} édition le samedi 5 octobre 2019

Mobilisez-vous, sollicitez vos amis et donnez une journée de votre temps pour rénover le chemin de Saint Jacques-de-Compostelle classé au patrimoine de l'Unesco et ainsi perpétuer patiemment l'œuvre que nos aïeux ont façonnée au cours des siècles. Ce chemin est emprunté tous les ans par des milliers de cheminants. Au fil des rencontres, tous louent le travail des bénévoles qui lui rendent peu à peu, au fil des ans, tout son charme. (Inscription indispensable avant le 25 septembre ; bulletins d'inscription dans les mairies et les deux bureaux de l'Office de Tourisme Lalbenque et Limogne)

Transports scolaires des Collégiens et Lycéens - Rentrée 2019-2020

La Région met en place à compter du lundi 2 septembre une ligne de bus supplémentaire pour les Collégiens et Lycéens scolarisés à Cahors.

Le matin (du lundi au vendredi) : Points d'arrêt : Le Bourg à 6h55 ; Biargues à 6h58 ; Clos del Mas à 7h. Arrivée à la Cité scolaire Terre-Rouge à 7h30 puis à 7h45 Place de Gaulle.

Le soir, départ de la Place de Gaulle à 17h15. Arrivée à Cremps au Clos del Mas à 17h55 ; Biargues 17h57 ; Le Bourg 18h

OU départ de la Place de Gaulle à 18h15. Arrivée à Cremps au Clos del Mas à 17h55 ; Biargues 17h57 ; Le Bourg 18h.

Le mercredi midi : départ de la Place de Gaulle à 12h15. Arrivée à Cremps au Clos del Mas à 12h55 ; Biargues 12h57 ; Le Bourg 13h.

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation

- Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire Pôle RFD - 105 rue des Français Libres - BP67401 - 44274 NANTES Cédex 2

- Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :
Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

Cremps en fête

les 27 et 28 juillet

Samedi 27 juillet :

* 15h concours de pétanque en doublettes

* 18h : Apéro concert

* 20h : Repas animé par le groupe « Gipsy Tolosa » avec au menu :

Melon, Jambon de Pays, Paëlla (possibilité saucisse légumes), Cabécou, Omelette Norvégienne. Vin Rouge/Rosé. Café.

*Tarif Adultes : 18 € ; Enfants -10 ans : 10 €. Réservations : 06 58 63 74 73 ou 07 71 23 47 56
(Retrait des tickets repas le lundi 22 juillet à partir de 18h à la salle Intergénérationnelle)*

* 23h : Soirée dansante animée par le groupe « Echo ».

Dimanche 28 juillet :

* 9h30 : messe à l'église de Cremps ; 10h30 : dépôt de gerbe au monument aux morts ; 11h30 : Apéritif offert par le CAF'Cremps.

* 15h : Concours de pétanque en doublettes

* 21h : bal animé par l'orchestre de Gérard Gouny. Entrée 5 € (1 boisson offerte). Entrée gratuite pour les Crempsois (es).

Durant les 2 jours de fête : Manèges, buvette et petite restauration sur place.



Soirée pétanque

Le Comité d'Animations et Fête de Cremps vous propose de vous retrouver les **vendredi 2 et 8 Août** en soirée pour un concours amical de pétanque.

Rendez-vous à 20h au boulodrome (derrière la salle des fêtes) / Mise : 4 €

Petite restauration et buvette sur place. Venez nombreux : ambiance, convivialité sont au rendez-vous.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	T	O	P	I	N	A	M	B	O	U	R
II	A	G	R	A	I	N	E	R		S	E
III	M	I	E		A		R	O			P
IV	P		F	O	R	D		U	D	E	A
V	O	L	E	I	C	U	L	T	E	U	R
VI	N		C		H			E	L		A
VII	N	E	T	T	O	I	E	M	E	N	T
VIII	E	S	O	I	S		L	E	S	E	R
IX	U	O	R	T		T	I	N	T	A	I
X	S	T	A	R	L	E	T	T	E		C
XI	E	C	L	A	B	O	U	S	S	E	E

Solution du problème N° 35

Problème N° 36

Horizontalement. I. A complètement perdu son chemin. – II. En pleine divagation. Pronom. Conjonction. – III. Repeuple la forêt. – IV. De droite à gauche, tenue de Palais. Arbre. – V. Un saut raté. Mesure à l'envers. – VI. Fîmes des marques. Adverbe. – VII. Attrapé. Pronom. – VIII. Disque. – IX. Arrive après une répétition ennuyeuse. Mauvaise nuit. – X. Particulièrement visible. Entreprise autoroutière. – XI. Transport. –

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Verticalement. 1. Sans arrêt. – 2. Songe la tête en bas. Anéantir. – 3. Mit hors d'usage. Rapport. – 4. Sombre. – 5. Titre. Coulee de lave. Oublié. – 6. Rebelle. – 7. Symbole chimique. Ancien royaume irlandais. Convient. – 8. Cités. Rayonne. – 9. Lessivées. Crêpe épaisse. – 10. Vieil accord. Préfixe médical. – 11. Universitaire. –